

Le périmètre. (Phan le 24/07/2003)

Le passage de la condition juridique d'étranger à celle de Français reste la base la plus commode pour organiser et notre réflexion et le centre/musée auquel elle doit donner naissance. Il est souhaitable de conserver le même critère de délimitation du champ pour le domaine colonial, sans pour autant glisser vers l'étude de la colonisation/décolonisation. Des étrangers sont venus sur un territoire colonial, y ont acquis la qualité de Français. Leur volonté de venir construire leur vie sur un espace temporairement sous souveraineté française n'est pas différente de celle qui conduisit d'autres étrangers à bâtir la leur en France même. La majeure partie des pieds-noirs d'Algérie étaient issus d'étrangers venus participer à la colonisation de l'Algérie par la France. Ce qu'il faudra veiller à dégager c'est le caractère spécifique de leur expérience de l'immigration. C'est ce vécu particulier qui explique l'essentiel du drame de 1962 en Algérie.

Mais, toujours dans l'espace colonial, certains étrangers ont été contraints de vivre dans un lieu qu'ils n'avaient pas choisi et où ils ont fini par acquérir la qualité de citoyen français. La Nouvelle-Calédonie en comporte différents types. Quant aux DOM, il faut peut-être conserver dans notre réflexion la Guyane car le flux des populations voulant y entrer, sans y être vraiment désirées, est en tout point analogue à celui des immigrants qui se pressent aux frontières de l'Union européenne.

Archives.

A l'évidence, nos échanges, en juin et juillet, ont montré qu'il y a des ressources importantes. Pour cerner le mieux possible les différentes expériences de l'immigration et en même temps créer et enrichir un fonds documentaire propre au centre et ouvert aux chercheurs nous pourrions nous inspirer de ce qu'a réalisé la « Fondation pour la mémoire de la déportation » qui a enregistré les témoignages des déportés survivants, selon des critères très stricts et très précis pour permettre une utilisation scientifique des enregistrements. Il faudrait définir des types pour lesquels des personnes accepteraient de donner leurs témoignages

Nom.

«Mémoires d'ailleurs, Histoire de France ». Il faudrait compléter ce nom par un sous-titre qui exprimerait la polyvalence du lieu et la diversité des publics susceptibles de le fréquenter, et bien sûr invités à le faire. Quelque chose qui pourrait être « Centre d'étude, d'exposition et de conservation de la mémoire de l'immigration ». On répondrait au vœu légitime du Recteur Joutard qui souhaitait qu'on fit toute sa place à l'histoire. On exprimerait ce qui me semble, pour autant que j'aie bien compris, être le but de cette création : comment à travers des vécus variés des individus et des familles sont venus constituer la nation française et faire vivre la France.

Lieu.

Dans la note de Marie-Claude Blanc-Chaléard il y a une remarque qui me semble très importante : savoir rapidement le lieu retenu pour aller plus vite dans l'organisation de son aménagement.

Moyens.

Ils sont certainement prévus. Il serait néanmoins souhaitable qu'on ait quelques indications. Même si on utilise un bâtiment existant, les travaux à effectuer, pour l'adapter au projet que nous aurons construit, risquent d'être importants. Nous avons parlé de numériser des archives, je viens de suggérer d'enregistrer des témoignages. Il faudra prévoir des outils pédagogiques. Il faut du personnel pour accueillir le public, les chercheurs. Le rapport de Driss El Yazami et Rémy Schwartz, comme un propos de Jacques Toubon lors de la réunion du 24 juin laissent l'impression que l'idée de ce centre est dans l'air depuis un certain temps, mais qu'elle est aussi difficile à concrétiser. Connaître les moyens disponibles permettrait de faire des choix pour, par un effet de cliquet, faire en sorte qu'une réalisation même incomplète soit possible, quitte à être achevée plus tard.